

# Aide au développement des entreprises de l'ESS

## CA BETHUNE-BRUAY ARTOIS LYS ROMANE

### Présentation du dispositif

La Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane soutient le développement des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

Ce dispositif financier a pour objectifs de :

- favoriser l'émergence de projets d'activités et de services,
- soutenir les projets innovants et d'expérimentation sociale,
- contribuer au développement de l'économie sociale et solidaire.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Sont éligibles les entreprises suivantes :

- société de capitaux (SARL, SA, SAS, ...) ayant obtenu [l'agrément ESUS \(entreprise solidaire d'utilité sociale\)](#),
- entreprise coopérative,
- association ayant une activité économique,
- structure de l'insertion par l'activité économique,
- un groupement d'employeurs.

#### Pour quel projet ?

Les projets subventionnés doivent être créateurs d'emplois (en CDI temps plein, création de 1 à 4 emplois sur 3 ans) et d'investissements (conditions cumulatives).

Au-delà, de l'accompagnement financier, la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane accompagne l'entreprise à l'élaboration de l'étude des besoins. Elle s'appuie en complément sur des outils, des formations (ESS, marketing, comptabilité - gestion, juridique, fiscalité- social), l'aide à la recherche de financements, et participe à la mise en réseau avec des partenaires potentiels et d'autres porteurs de projet.

##### — Dépenses concernées

Sont retenues les dépenses liées :

- aux investissements : matériels de production, de bureautique et d'informatique nécessaires à l'exercice de l'activité,
- aux dépenses d'aménagement intérieur du local,
- aux investissements immatériels (hors salaires) : frais de recrutement, prestations externes significatives avec des livrables clairs (site internet, dépôt de brevet, ...).

## Quelles sont les particularités ?

### — Entreprises inéligibles

Sont exclus du dispositif :

- les ACI (ateliers et chantiers d'insertion),
- les secteurs d'activités ou catégories d'aides exclus par les régimes d'aides sur lesquels s'appuie le présent cadre d'intervention.

### — Dépenses inéligibles

Sont également exclus les frais : de publicité (sauf lettrage de véhicules), administratifs, de formation, de prestations de services, les consommables, les investissements en crédit- bail.

---

## Montant de l'aide

### De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide de Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane prend la forme d'une subvention de 2 000 € par emploi créé avec une bonification possible de 1 000 € accordée par emploi créé par l'entreprise avec un maximum de 2 pour l'embauche de :

- jeunes de moins de 26 ans,
- personnes en situation de handicap reconnues par la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) représentant 20% de l'effectif total.

L'aide est à hauteur de 20% des investissements réalisés HT, plafonnés à 25 000 €, soit 5 000 € maximum.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

#### — Après de quel organisme

Se renseigner auprès de la direction du développement économique et emploi au 03 21 61 49 00 ou par mail à : [deveco@bethunebruay.fr](mailto:deveco@bethunebruay.fr).

Des permanences sur rendez-vous sont possibles :

- à Béthune, centre Fleming,
- à Bruay-La-Buissière à la Maison du Projet,
- dans les antennes de l'Agglomération à Noeux-Les-Mines, Lillers et Isbergues.

---

## Critères complémentaires

- Forme juridique
  - › Sociétés commerciales
- Filière d'activité
  - › Economie Sociale et Solidaire

---

## Organisme

### CA BETHUNE-BRUAY ARTOIS LYS ROMANE

#### Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane

- **Hôtel communautaire**  
100, avenue de Londres  
CS 40548  
62411 BÉTHUNE Cedex  
Téléphone : 03 21 61 50 00  
Télécopie : 03 21 61 35 48  
E-mail : [contact@bethunebruay.fr](mailto:contact@bethunebruay.fr)  
Web : [agglo.bethunebruay.fr](http://agglo.bethunebruay.fr)

---

## Source et références légales

### Sources officielles

Annexe à la Délibération n° 2021.00247.